



Assemblée générale

28 septembre 2007

Règlement intérieur de l'Assemblée générale

Rectificatif

Page xv, Introduction

Paragraphe 21 : *insérer* 1898 après résolution

Page xxii, Introduction

Après le paragraphe 48, insérer un nouveau paragraphe se lisant comme suit :

48 bis. À la même session, l'Assemblée générale, par sa résolution 67/301 du 13 mars 2003, a décidé de changer les dates et la durée du débat général et a également décidé de reproduire le paragraphe 2 de ladite résolution en annexe à son règlement intérieur. Ce paragraphe est reproduit à l'annexe VII.

Page 9, article 30

Lire comme suit la dernière ligne du paragraphe 1 de la note de bas de page 14 :
au paragraphe 4 ci-après.

Page 12, article 38

Au lieu de sept lire six

Page 14, article 42

Lire comme suit le texte de la note de bas de page 21 :

Voir introduction, par. 7; voir également annexe I, par. 20, annexe III, al. f, annexe IV, par. 13 et 14, annexe V, par. 2, annexe VI, par. 4, et annexe VII, par. 5.

Page 15, article 48

Lire comme suit le rappel de note :

22

Lire comme suit le texte de la note de bas de page 48 :

Voir introduction, par. 7, 15, 30 et 47; voir également annexe V, par. 21 et 23.

Page 16, article 50

Lire comme suit le texte de la note de bas de page 27 :

Pour le Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies, voir ST/SGB/2007/4.

Page 18, article 58

Au lieu de Commission des questions politiques et de sécurité *lire* Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale

Page 30, article 98

Lire comme suit le texte de la note de bas de page 47 :

Voir introduction, par. 17, 30 et 44 ; voir également annexe IV, par. 29 à 38.

Page 31, article 99

Lire comme suit le texte de la note de bas de page 48 :

Voir introduction, par. 7, 15, 30 et 47 ; voir également annexe V, par. 21 et 23.

Page 32, article 103

Au lieu de deux *lire* trois

Note de bas de page 50 :

Après 30 *insérer* et 45

Page 37, article 121

Au lieu de compétence de l'Assemblée générale ou de la commission *lire* compétence de la commission

Page 43, section XV

Au-dessous de ÉLECTIONS AUX ORGANES PRINCIPAUX *insérer* DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Page 44, article 143

Lire comme suit le rappel de note :

67

Page 47, article 152, et page 48, article 157

Lire comme suit le texte des notes de bas de page 74 et 79 :

Pour le Règlement financier et les règles de gestion financière, voir ST/SGB/2003/7.

Page 101, annexe VII, note de bas de page a

Au lieu de 1995 *lire* 1990

Page 103, annexe VIII

Lire comme suit le texte de la note de bas de page a :

Par sa résolution 57/301 du 13 mars 2003, l'Assemblée générale a décidé de changer la date et la durée du débat général et d'annexer le paragraphe 2 de la résolution à son règlement intérieur. Ce paragraphe est reproduit dans la présente annexe.

Page 105, index

Au lieu de VII *lire* VIII
